

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DÉMARCHE DE MUTUALISATION ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR LES MARCHÉS PUBLICS (1.4)

L'an deux mille vingt-trois, le 04 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **28 août 2023**
Date d'affichage de la convocation : **28 août 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, CHARRE et Messieurs CADOUX, MOLINAS, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, VAN VAEREMBERG, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme GILLET donne pouvoir à M. DUNAND,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,
Mme ASSENARE donne pouvoir à M. CADOUX,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,
M. MAZET donne pouvoir à Mme GIET,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.
Mme GARNIER-SIMON donne pouvoir à M. BOCQUET.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16,

VU les statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Gex,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2023 autorisant la signature de conventions de mise à disposition de services,


VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT l'intérêt, pour la Ville de Gex, de bénéficier d'une mise à disposition d'agents qualifiés en marchés publics pour sécuriser ses procédures d'achat, à fortiori dans un contexte de sous-effectif de son service de la commande publique,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du service marchés publics de Pays de Gex Agglo, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Publié le 
ID : 001-210101739-20230906-2023_075_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 septembre 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 septembre 2023.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 septembre 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND

